

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

Convocations adressées le : mercredi 18 janvier 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 08
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01
Nombre de pouvoirs attribués : 01
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent
RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER.

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC ; Gérard SERER.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Patrick LEFRANCOIS ;
Wilfried SCHWARTZ.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Monsieur David CASTRO est propriétaire d'un garage situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Ce garage est constitutif du lot 14 et représente 81/10 000èmes.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 19 juillet 2022, à 16 500 €.

Cette proposition a été proposée à Monsieur CASTRO par courrier daté du 14 septembre 2022 et acceptée par lui le 16 novembre 2022.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 19 juillet 2022,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant le lot 14 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 16 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche ;

- DIT que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Alain Benard</p>	<p>Pour le Président et par délégation,</p>  <p>La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,</p> <p><i>Laurence MARIN</i></p>
---	--